



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 124-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.171

Déposée le : 05.06.2023

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : Le Centre (Herren-Brauen, Rosshäusern) (porte-parole)
Le Centre (Roggli, Rüschegg Heubach)
Le Centre (Gerber, Schüpfen)
Le Centre (Eigenmann, Bern)
Le Centre (Riem, Iffwil)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 08.06.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Il est temps d'utiliser l'ancien foyer d'éducation de Prêles à bon escient !

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. mettre à disposition en tant que centre d'hébergement collectif le bâtiment encore inoccupé de l'ancien foyer d'éducation de Prêles pour accueillir des requérantes et requérants d'asile (dont les mineurs non accompagnés) ou des réfugiées et réfugiés ukrainiens ;
2. faire en sorte que les enfants qui y sont hébergés soient scolarisés directement sur place, allégeant ainsi les communes d'accueil.

Développement :

En 2019, le point 1 de la motion 265-2018 intitulée « Pas de centre de retour pour requérant-e-s d'asile débouté-e-s à Prêles » (Sancar) a été accepté par 80 voix contre 73. Or, comme on pouvait le lire et l'entendre dans les médias dernièrement, le canton de Berne va lui aussi être confronté à un nombre croissant de requérantes et requérants d'asile et la recherche de nouvelles places d'hébergement dans les communes a déjà commencé.

Vu la situation, cette décision doit donc être remise en cause. Le canton a le devoir de mettre à disposition rapidement les bâtiments inoccupés qu'il possède. Dans d'autres communes, des infrastructures moins centrales sont déjà disponibles.

L'ancien foyer d'éducation de Prêles a été rénové par le canton et a ensuite cessé d'être exploité. Il est logique d'utiliser les bâtiments à disposition et cela représente une plus-value pour notre canton. Un autre avantage réside dans le fait que les enfants logés dans ce centre d'hébergement collectif pourront être scolarisés sur place, allégeant ainsi les communes d'accueil (et leurs écoles).

Motivation de l'urgence : un nombre élevé de réfugiées et réfugiés sont attendus cet été et cet automne. Il nous faut nous y préparer au plus vite.

Destinataire

– Grand Conseil